

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

Etaient présent-e-s : Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, Madame Michèle DESCHAMPS, Monsieur Olivier GARIN, Madame Muriel CHEVRON, Monsieur Olivier MALECAMP, Monsieur Alain LE CUNFF Maires-Adjoint-e-s, Madame Anne-Marie BARET, Madame Christine TAVERNIER, Monsieur Patrick BONNEMYE, Monsieur Thierry FAVOCCIA, Madame Christine BILLARD, Madame Angélique GOUNY-OUTREBON, Madame Marie-Hélène CHAPDELAIN, Monsieur Dominique PIGEAUD, Madame Sandrine LOUIS, Monsieur Yves ARDELLIER, Monsieur Philippe JOLY.

Absent-e-s excusé-e-s : Monsieur Cédric FAUCHEUX qui donne procuration à Madame Michèle DESCHAMPS, Monsieur Nicolas FOUQUE qui donne procuration à Monsieur Olivier GARIN, Madame Liliane CICERON qui donne procuration à Monsieur Patrick BONNEMYE, Madame Sylvie CAROEN procuration à Madame Muriel CHEVRON, Monsieur Olivier FERON qui donne procuration à Madame Sandrine LOUIS, Monsieur Nicolas PIOT qui donne procuration à Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Madame Edith LOTHE qui donne procuration à Monsieur Olivier MALECAMP, Monsieur Raymond PIGNOL qui donne procuration à Monsieur Philippe JOLY.

Absents : Madame Anaïs GRAVADE
Monsieur Jean-Noël DAUFFY

Date de convocation : 10 décembre 2019

Secrétaire de Séance : Monsieur Olivier MALECAMP

Nombre de Conseiller-ère-s en exercice : 27
Présent-e-s et représenté-e-s : 25

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

I. URBANISME

- ***Délibération n° CM44/114/2019 : Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision du Règlement Local de Publicité - RLP***

DECIDE :

D'adopter le bilan de la concertation des habitants qui s'est déroulée au cours de l'étude de la révision du RLP, tel qu'il est annexé à la présente délibération,

D'arrêter le projet de révision du RLP de la commune d'Ollainville, ci-annexé,

D'observer que le dossier de projet de révision du RLP sera transmis à toutes les personnes publiques associées à la procédure de révision du RLP pour avis, conformément à l'article R 153-4 du code de l'urbanisme,

D'indiquer que conformément aux dispositions des articles R 153-3 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune,

De préciser que le bilan de concertation avec le public et le projet de révision du RLP arrêté seront tenus à la disposition du public en Mairie.

Adoptée à la majorité absolue (2 voix contre : M. Joly, M. Pignol)

• **Délibération n° CM44/115/2019 : Bilan de la concertation et arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme - PLU**

- **Tire** le bilan de la concertation relative à la révision du PLU de la commune d'Ollainville tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

- **Arrête** le projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Ollainville tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

- **Précise** que le dossier sera communiqué pour avis aux personnes publiques associées ainsi qu'aux personnes publiques qui ont demandé à être consultées,

- **Précise** qu'en application de l'article R.153-3 du Code de l'urbanisme, la délibération sera affichée pendant 1 mois et qu'en application des articles L.103-2 à L.103-6 du Code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet de révision, tel qu'arrêté par le Conseil Municipal, est tenu à la disposition du public.

- **Précise** que conformément aux articles L.153-11 et L.153-16 du Code de l'urbanisme, le dossier de PLU sera soumis pour avis à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame la Présidente de la Région Ile de France,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Essonne,
- Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération,
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie,
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture,
- Madame la Présidente d'Ile de France Mobilités,
- Mesdames et Messieurs les maires des communes voisines,
- aux autres organismes qui en auraient fait la demande

Adoptée à la majorité absolue (2 voix contre : M. Joly, M. Pignol)

II. AFFAIRES GENERALES

• **Délibération n° CM41/116/2019 : Décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T depuis le 7 novembre 2019**

- **Prend acte** de ces décisions

N° décision	Date	Société	Libellé	Montant
63/2019	7/11	EKOPOLIS	Accompagnement de la commune d'Ollainville dans une démarche	8390 € HT

			Bâtiment Durable Francilien par Ekopolis - cuisine centrale	
64/2019	21/11	La Balbutie	Signature d'un contrat de cession – Association La Balbutie – Spectacle du 13 décembre 2019	1600 € TTC + 100 € transport
65/2019	21/11	A3WEB	Signature d'un contrat de maintenance corrective –site WEB – Société A3 WEB	360 € HT
66/2019	25/11	ESUS	Signature d'un contrat de location de photocopieurs pour la Police Municipale et la Bibliothèque de la Roche– Société ESUS – Années 2019 à 2024	607 € HT par trimestre
67/2019	25/11	Groupama	Signature d'un contrat d'assurance Villassur – Groupama Paris Val de Loire – 2020/2023	14 934.67 € TTC par an
68/2019	07/12	Eco Synthèse	Signature d'un contrat de prestations intellectuelles – Eco-Synthèse – construction d'une cuisine centrale	23 808 € TTC

- ***Délibération n° CM41/117/2019 : Information du droit de préemption : décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T depuis le 1^{er} octobre 2019***

- Prend acte de ces décisions :

Déclarations d'intention d'aliéner prises par le Maire au nom du Conseil Municipal			
N°	Désignation	Prix	DPU
914611910060	AA176/14 Allée de la Mare du Pré	127 000 €	NON
914611910061	AK 268/Rue du Val d'Orge	105 000 €	NON
914611910062	AA165-108/12 Rue Rabuteau	278 000€ dont 10 000€ en mobilier	NON
914611910063	AN 57/4 Rue de la Roche	250 000 €	NON
914611910064	AH104-105/2-1 Rue Ronsard	257 000 €	NON
914611910065	D777/81 Route de Limours	140 000 €	NON
914611910066	AB435/23 Rue Rabuteau	1 €	NON
914611910067	AK 156,157/Rue du Gay Pigeon	70 785 €	NON
914611910068	AB 431/8 Rue Saution	370 000 €	NON
914611910069	AI49/9 Rue du Chemin Vert	275 000 €	NON
914611910070	AD16/Chemin de la Ferme des Maures	270 000 €	NON
914611911071	AK 158-159-279/ Rue du Gay Pigeon	335 491 €	NON
914611910072	AB215-422/12 Rue de Bizon	350 000 €	NON
914611910073	AA186/34 Allée de la Mare du Pré	130 000 €	NON
914611910074	AA 180/22 Allée de la Mare du Pré	135 000 €	NON
914611910075	AK96/15 Avenue d'Egly	230 208 €	NON
914611910076	AK 228/3 Rue Pierreuse	265 000 €	NON
914611910077	AH51-52-90-91/7 Allée de la Rocade	275 000 €	NON
914611910078	AN52/41 Rue de la Source	150 500 €	NON

91461910079	AK222-223-224-225-226-227-242-243/5Rue du Moulin;1 Rue Pierreuse	1 €	NON
-------------	--	-----	-----

Déclarations d'intention d'aliéner prises par la SAFER au nom du Conseil Municipal				
N°d'Ordre	N°	Désignation	Prix	DP
19	NO9119073501	AE94-224/Rue Cerfeuille- Route d'Arpajon	130 000 €	NON
20	NO9119077601	D1578/Chemin du Ruet à la Route Départementale n° 116	144 000 €	NON
21	NO9119077701	D 928/Chemin de la Croix Blanche	144 000 €	NON
22	NO9119161401	B1395/46 Bis Rte de Limours	285 000 €	NON
23	NO9119079301	D1579-1580/Le Petit Bois	104 280 €	NON
24	NO9119168701	AK158-159-276/Du Gay Pigeon	335 491 €	NON
25	NO91191691001	AK 156-157/Du Gay Pigeon	70 785 €	NON

• **Délibération n° CM44/118/2019 : Motion Contrat Plan Etat-Région transports 2020**

- **Exige** de l'Etat et des députés de la majorité qu'ils prennent leur responsabilité afin que l'Etat respecte les engagements qu'il a signés vis-à-vis des Franciliens pour le Contrat de Plan Etat-Région, et leur demande d'inscrire 400 millions d'euros aux prochains budgets 2020, 2021 et 2022.

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés ((Monsieur Joly et Monsieur Pignol n'ayant pas pris part au vote)

III.INTERCOMMUNALITE

• **Délibération n° CM44/119/2019 : Soutien à l'engagement de Cœur d'Essonne Agglomération dans l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).**

- **DECIDE** de soutenir l'engagement de Cœur d'Essonne Agglomération dans l'Opération de Revitalisation du Territoire, qui concerne les 6 pôles de centralité du territoire sur 8 villes de l'Agglomération (Sainte Geneviève des Bois, Villemoisson sur Orge, Morsang sur Orge, Brétigny sur Orge, Saint Michel sur Orge, Arpajon, Breuillet et Marolles en Hurepoix),

- **AUTORISE** le Maire à signer le projet de convention ORT avec l'Etat, annexé à la présente délibération,

- **PRECISE** que les projets et actions matures complémentaires au plan d'actions des périmètres retenus seront intégrés par voie d'avenant, de manière à garantir la souplesse et la réactivité de la mise en œuvre du dispositif.

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

IV. FINANCES

- ***Délibération n° CM44/120/2019 : Budget 2020 – Autorisation d'utilisation des crédits d'investissements dans l'attente du vote du Budget Primitif 2020***

- **Autorise** le Maire à procéder à l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2019	Dépenses d'investissement autorisées avant vote du BP 2020
020	Dépenses imprévues	103 122.61 €	25 780.65 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	19 115.00 €	4 778.75 €
20	Immobilisations incorporelles	227 057.00 €	56 764.25 €
204	Subventions d'équipement versées	57 318.00 €	14 329.50 €
21	Immobilisations corporelles	1 040 821.00 €	260 205.25 €
23	Immobilisations en cours	30 300.00 €	7 575.00 €
TOTAL			369 433.40 €

- **Précise** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif 2020.

Adoptée à l'unanimité

- ***Délibération n° CM44/121/2019 : Convention de mise à disposition d'un logement situé 37, rue de la Maison Rouge : signature d'un avenant n° 2***

- **Accepte** les termes de l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition du logement sis 37 rue de la Maison Rouge.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

V. ENFANCE

- ***Délibération n° CM44/122/2019 : CAF – Appel à projet « Fonds publics et territoire » pour l'année 2020***

- **Propose** de répondre à l'appel à projets 2020 lancé par la CAF de l'Essonne.

- **Décide** de retenir l'action suivante :

1. Renforcer l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.

Adoptée à l'unanimité

VI. JEUNESSE

• ***Délibération n° CM44/123/2019 : Séjour espace jeunes : demande de subvention auprès de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse***

- **Sollicite** auprès de l'Office Franco-Allemand une subvention la plus élevée possible dans le cadre du séjour jeunes organisé à Mimizan.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles.

Adoptée à l'unanimité

VII. URBANISME

• ***Délibération n° CM44/124/2019 : Lancement de la procédure d'élargissement de la voie communale nommée Rue du Gay Pigeon***

- **décide de procéder** à l'enquête publique préalable à l'élargissement de la Rue du Gay Pigeon,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les actes et pièces afférents à cette procédure,
- **autorise** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Adoptée à l'unanimité

• ***Délibération n° CM44/125/2019 : Avis sur la demande d'enregistrement présenté par la société BDC2, pour l'exploitation d'un data center, centre de calcul haute performance situé 2 Rue de la Libération à BRUYERES-LE-CHATEL***

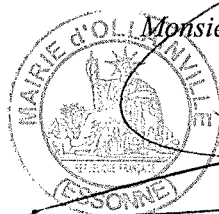
- **décide de formuler** un avis favorable à la demande d'enregistrement déposée par la Société BDC2.

Adoptée à l'unanimité

• ***Délibération n° CM44/126/2019 : Arrêté préfectoral autorisant le prolongement et l'extension de l'exploitation de la carrière à ciel ouvert de sablon exploitée par la Société des Matériaux de la Seine à Marcoussis - Information***

- **Prend acte** de l'arrêté préfectoral n°2019-PREF/DCPPAT/BUPPE/190 du 21 octobre 2019 relatif au prolongement et à l'extension de l'exploitation de la carrière à ciel ouvert de sablon exploitée par la Société des Matériaux de la Seine à Marcoussis.

VIII. INFORMATIONS



Monsieur le Maire, Jean-Michel GIRAUDEAU

J. Giraud

Le compte rendu détaillé de la séance sera consultable en Mairie et aux heures d'ouvertures habituelles, à compter du 24 janvier 2020.